PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle de conférence du Service de sécurité incendie de Deux-Montagnes, le 8 août 2023, à 18 h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Micheline Groulx Stabile Michel Mendes Erik Johnson et Manon Robitaille

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Frédéric Berthiaume

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-08-08.146 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 249 000 $ pour l'aménagement d'un bassin de rétention au parc Central et la construction d'un poste de pompage (Règl. n° 1712)

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 249 000 $ pour l'aménagement d'un bassin de rétention au parc Central et la construction d'un poste de pompage (Règl. n° 1712).

Monsieur Michel Mendes dépose le projet de règlement, qui a notamment pour objet de modifier la somme du montant d'emprunt.

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 14.
Aucun citoyen à la séance du conseil.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 14 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques